

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et 4 départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN . . . . . 3 fr.	ANNONCES: LA LIGNE . . . . . 20 c.	UN AN . . . . . 3 fr. 50

## ECHOS DE LA SEMAINE

2 Juin — Ouverture des débats de l'affaire Baubin et des autres inculpés de la journée du 1<sup>er</sup> Mai.

— La gelée cause, aux environs de Paris, des dégâts assez sérieux aux pommes de terre et aux haricots. Les vignes de Fontainebleau sont également atteintes sur plusieurs places.

3 Juin — Terrible accident survenu pendant les exercices de tir, à Nîmes. Une pièce de siège de 138 éclate et tue sur le coup deux officiers supérieurs.

— Verdict du tribunal correctionnel condamnant à 200 fr. d'amende le député Baudin et quatre autres manifestants du 1<sup>er</sup> Mai. Les six autres sont condamnés à 25 francs.

4 Juin — M. Constans prononce à Toulouse un important discours politique.

— Inauguration à Paris, de la statue de Théophraste Renaudot, fondateur de la première feuille périodique *La Gazette*.

5 Juin — Incendie du théâtre de la Scala, à Nîmes.

6 Juin — Un immense incendie réduit en cendres le hameau de Poney (Haute-Savoie) et détruit tout le bétail des malheureux habitants, privés de

secours, à 1200 mètres d'altitude dans les montagnes.

7 Juin — Trois soldats du 9<sup>e</sup> d'artillerie sont blessés pendant les exercices de tir, à Castres, par suite de l'explosion d'une culasse de canon.

8 Juin — La Cour de cassation tient sa première audience pour l'examen du pourvoi formé par MM. Charles de Lesseps, Marius Foniane, Cottu et Eiffel, contre l'arrêt de la première Chambre de la Cour d'appel.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le nouveau Juge de Paix du canton de Dammartin, M. Arnaud, a pris définitivement possession de son siège à l'audience de jeudi dernier.

Ce magistrat est un ancien greffier très versé dans les questions de procédure et très au courant, par conséquent, de tout ce qui est du ressort de la simple police.

M. Arnaud a exercé pendant plusieurs années les fonctions de Juge de Paix dans l'arrondissement de Trévoux (Ain) où il é ait en dernier lieu.

Nous espérons que cet honorable magistrat trouvera dans notre canton

les sympathies, dont il jouissait dans les régions montagnaises du Jura.

— Mme Vve Barthomeuf a remis le 8 juin entre les mains de M. le trésorier de la Société de Secours-Mutuels, la somme de cent francs, pour sa cotisation de l'année 1893.

On se rappelle que depuis plusieurs années, Mme Barthomeuf a habitué la société à semblable libéralité qui ne peut être que d'un excellent exemple et, aussi, du meilleur effet pour la cause sociale.

#### SAINTE-MARIE

Dimanche dernier, M. Bétizeau, marchand de vins à Sainte-Marie, recevait la visite d'un individu d'origine belge, qui lui demanda à boire.

Cet individu, après avoir bu, chercha querelle à deux pensionnaires, qui jouaient aux cartes bien tranquillement.

M. Bétizeau invita cet individu, nommé Kuys, à laisser tranquille ses clients. Kuys lui répondit qu'il n'était qu'un fainéant, et qu'il n'était pas digne de tenir son établissement.

Le marchand le mit à la porte et s'enferma à clef. Une fois dehors, Kuys fit l'assaut de la maison. Il tenta d'enfoncer la porte. N'y parvenant pas, il prit des pierres, et essaya de casser les carreaux qui se trouvaient au-dessus de la porte.

Cette fenêtre étant protégée par un grillage résistait aux pierres. Kuys cassa alors un carreau de la devanture.

Cette scène avait duré une heure et demie, les consommateurs s'étaient retirés dans la cour de l'établissement.

Kuys partit alors vers le hameau de Lessart où il habite. Il fut suivi par M. Bétizeau, et par deux gendarmes de Dammartin.

Les gendarmes essayèrent de calmer Kuys par tous les moyens possibles, mais ils n'y parvinrent pas.

Kuys était porteur d'un bâton : les gendarmes le sommèrent de leur donner, mais Kuys leur répondit : « Vous avez beau être gendarmes, je me f... de vous, foutez-moi la paix, il faut que j'aille en démolir quelques-uns ».

Les gendarmes ne parvenant pas à le calmer, l'arrêtèrent pour bris de clôture, menaces de mort, outrages à la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions.

Au moment où l'un des gendarmes lui mettait les chaînes, Kuys lui dit : « Tu veux me mettre les chaînes, toi, je te f... un coup de pied dans les parties, et je te tue ». Joignant le geste à la parole, cet énergumène envoya un coup de pied au gendarme et l'atteignit à la cuisse gauche.

Il fallut l'intervention de plusieurs personnes pour se rendre maître de ce forcené qui menaçait de mort les deux gendarmes.

M. Duval, adjoint au maire, mit une voiture à la disposition des agents de l'autorité, qui emmenèrent leur prisonnier à Dammartin.

Il résulte de l'enquête faite par la gendarmerie, que Kuys passe pour être la terreur de Lessart et de Marchémorét.

(Journal de Seine-et-Marne)

Nous apprenons que Kuys a comparu devant le tribunal correctionnel de Meaux et que malgré deux condamnations antérieures, ce triste personnage en sera quitte pour un mois de prison.

C'est faire bon marché de la vie des gendarmes et des vulgaires pékins, quand on pense que ce forcené a fait des efforts pour terrasser quelqu'un et que

c'est grâce au dévouement de quelques témoins qu'il a été mis dans l'impossibilité d'exécuter son projet.

#### LE MESNIL-AMELOT

La Société de secours-mutuels du Mesnil-Amélot, définitivement constituée depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier compte actuellement 50 membres participants et un certain nombre de membres honoraires.

Cette association a procédé dimanche dernier à la formation de son bureau qui se compose ainsi qu'il suit :

Président M. Brunet, maire  
Vice-Président M. Dhucque  
Secrétaire M. Danvin  
Vice-secrétaire M. Descroix  
Trésorier M. Waillier  
Administrateurs MM. Buffault, Duval Leseux, Decouen.

#### SAPEURS-POMPIERS

Sur la liste des lauréats du concours de Pompes de la Ferté-sous-Jouarre, de dimanche dernier, figurent les compagnies suivantes :

2<sup>e</sup> division — *Manœuvres*  
Acy-en-Multien — 2<sup>e</sup> Prix  
Monthyon — 6<sup>e</sup> Prix  
*Tenue*  
Monthyon — 1<sup>er</sup> Prix  
Acy-en-Multien — 3<sup>e</sup> Prix ex æquo  
3<sup>e</sup> division — *Manœuvres*  
Dammartin — 5<sup>e</sup> Prix  
4<sup>e</sup> division — *Manœuvres*  
Charmentray — 3<sup>e</sup> Prix  
*Matériel*  
Charmentray — 2<sup>e</sup> Prix

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

##### DE NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Dubois Pierre Joseph, garde barrière à Ducy. Divagation de volailles ; amende égale à la valeur d'une journée de travail et frais.

Creton Gustave, 52 ans, md. de paille à Villeneuve. Roulage ; 3 fr. d'amende et frais.

Francart Martin, 49 ans, cultivateur à Villeneuve. Roulage ; 6 fr. d'amende et frais.

Sacy Achille, 28 ans, cultivateur à Dammartin. Roulage ; 3 fr. d'amende et frais.

Descamps Emile, 38 ans, charretier à Villeneuve. Roulage ; 3 fr. d'amende et frais.

Debligny Fernand, 19 ans, valet de cour; Canivet Théophile, 18 ans, charretier; tous deux à Silly et Bouchez Charles, 18 ans, charretier à Lagny-le-Sec. Tapage nocturne; chacun 3 fr. d'amende et frais.

Gannevalle Louis François, Md. de bois à Boissy-Fresnoy. Voiture particulière non éclairée; 1 fr. d'amende et frais.

Magnan Etienne, 40 ans, propriétaire à Montigny-Ste-Félicité. Abandon de voiture; 1 fr. d'amende et frais.

Baubant Emile, 17 ans, garçon boucher, à Nanteuil. Dommage à la propriété mobilière d'autrui; 3 fr. d'amende et frais.

## FAITS DIVERS

### EN PARACHUTE

En Amérique et en Angleterre on persiste à s'intéresser à des expériences de parachutes, qui sont excessivement dangereuses.

Ces expériences donnent lieu à chaque instant à des catastrophes de différente nature, suivant la forme qu'elles prennent.

A Buffalo, une des grandes villes de l'état de New-York, un aéronaute nommé Purcell Thomas s'est jeté du haut du Palais de Justice avec un parachute. L'appareil ne s'étant point ouvert, le malheureux s'est tué sur le coup. Sa femme et ses quatre enfants

étaient dans la foule et ont assisté à cet horrible spectacle.

#### FATALE ERREUR D'UN PHARMACIEN

Un pharmacien de Corlay, a commis la semaine dernière une erreur qui a eu de douloureuses conséquences.

On était allé demander pour un nommé Le Meindre, cultivateur, âgé de trente-trois ans, deux sortes de médicaments. L'ordonnance portait : antipyrine, 2 grammes ; aconitine, 6 milligrammes.

Le pharmacien se trompa de poids; il prit une plaque de cinq centigrammes pour celle de cinq milligrammes. Une heure après, s'apercevant de l'erreur, il courut à Canihuel, arrondissement de Guingamp, commune où demeurait Le Meindre, qui venait d'absorber l'aconitine. Il le fit vomir, mais peu après le malheureux rendit le dernier soupir.

Le pharmacien a offert un secours pour dédommager pécuniairement la veuve et les trois enfants de la victime.

Des poursuites sont exercées par le parquet.

#### LES LAPINS

Curieuse observation :

Un savant, M. Zegetmeur, a montré ces jours derniers à la Société zoologique de Londres des pattes de lapin d'Australie qui indiquent la transformation qui s'opère graduellement chez ces animaux en vue d'une locomotion nouvelle. Les lapins australiens deviennent, en effet, grimpeurs et montent beaucoup aux arbres pour chercher leur nourriture. Leurs pattes sont plus légères que jadis et leurs griffes plus longues et plus acérées.

#### INSECTES

Le progrès :

Il y a une quarantaine d'années,

Humboldt évaluait à 170,000 le total des espèces d'insectes répandues sur notre globe. Aujourd'hui on en compte 750,000 sans y comprendre les espèces parasitaires.

Rien que parmi les coleoptères on compte plus de 100,000 espèces.

Quelle famille !

### Le Commandant DRUDE

Dammartin a eu dimanche dernier la visite du commandant Drude, le brave compagnon d'armes du général Dodds.

On sait que ce vaillant soldat a la plus grande partie de sa famille à Dammartin où son grand-père fut établi jadis, dans l'auberge occupée actuellement par Mme Vve Touzé.

C'est là, qu'après avoir quitté Pont-Sainte-Maxence, M. Drude maria ses quatre filles, tandis que son fils, c'est-à-dire le père du commandant Drude, qui se destinait d'abord à la carrière ecclésiastique, s'engagea dans l'infanterie de ligne et parvint au grade de commandant.

Nous trouvons au sujet du commandant Drude, dans le Petit Marseillais, des renseignements biographiques que nos lecteurs nous saurons gré de reproduire :

« Au nombre des officiers survivants, parmi ceux qui ont fait la campagne aux côtés du général Dodds, du premier jusqu'au dernier jour, il nous plaît de citer le nom du commandant Drude.

C'est un Marseillais, auquel nous avons eu l'honneur de serrer la main, hier, au moment de l'arrivée du *Tibet*.

Fils de soldat, — son père, âgé de 84 ans, est commandant en retraite. — M. Drude entra à la Flèche, en 1863 et en sortit en 1872, pour entrer à Saint-Cyr, où il resta deux ans. En 1874, il

fut nommé sous-lieutenant au 58<sup>e</sup> de ligne, où il conquit successivement les grades de lieutenant et de capitaine. En 1889, il partait pour le Tonkin dans les bataillons d'Afrique et participait à toutes les opérations de la campagne. Rentré en France en 1891, il permutait pour entrer au 2<sup>e</sup> étranger et partait pour le Dahomey, le 9 avril 1892. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur quelques mois avant son départ; il était déjà officier du Dragon et chevalier du Cambodge.

Le 11 novembre 1892, le lendemain de la bataille de Dagoba, il était nommé chef de bataillon, il avait pris part à tous les combats de l'expédition; rentré à Kana le premier à la tête du bataillon il avait commandé la difficile prise du pont de Poguessa qui décidait la déroute des troupes de Béhanzin.

La nomination comme chef de bataillon l'affectait, avec ce grade, au 139<sup>e</sup> de ligne, à Aurillac, mais le général Dodds obtint du ministre de la guerre l'autorisation de garder près de lui, le commandant Drude, dont il avait su apprécier les brillantes qualités de soldat, jusqu'à la fin de la campagne dont il a été spécialement chargé d'écrire l'histoire.

Le commandant Drude, comme on l'a vu, a une physionomie énergique, le soleil d'Afrique et du Dahomey a passé sur les traits un peu durs du visage, une estompe de bistre qui lui sied très bien »

Nous ferons remarquer à notre honorable confrère que Dammartin aurait autant que Marseille le droit de revendiquer l'honneur d'être patrie du commandant Drude, qui, paraît-il, est né en 1853, à Condé-sur-Escaut, près de Valenciennes.

Détail curieux: M. Drude père, qui est commandant en retraite a ses deux fils militaires; l'un commandant d'infanterie de ligne et l'autre commandant d'infanterie de marine. C'est,

comme on voit, une famille de vaillants soldats, qui doivent à leur activité et à leur bravoure, les galons qu'ils ont obtenus, très jeunes encore, sur les champs de bataille de nos colonies.

### Le chemin de fer de Meaux à Dammartin

Ce n'est pas sans raison que dans un précédent numéro de la *Petite Gazette* et au sujet de la récente étude faite par l'administration des Ponts et Chaussées du tracé projeté entre Meaux et Dammartin, pour l'établissement d'une ligne de tramway à vapeur, nous donnions aux communes intéressées le conseil de ne pas s'endormir dans une trop confiante quiétude.

Le Conseil général et en particulier l'honorable conseiller du canton de Dammartin, en s'efforçant d'obtenir la réalisation d'un projet déjà ancien, qui aurait pour résultat de mettre la plupart des communes de ce canton en rapport avec le chef-lieu d'arrondissement, a compris le besoin impérieux qu'éprouve cette région de sortir enfin de l'état de marasme dans lequel elle s'alanguit et s'épuise depuis de longues années. D'autre part, il n'est pas douteux que cette ligne serait d'une grande utilité aux voyageurs de la région meloise ayant à se rendre, par la gare de Dammartin, sur différents points de la ligne de Soissons et par Survilliers, sur tout le grand réseau du Nord.

Hé bien! croirait-on que ce projet si laborieusement élaboré, si patiemment attendu et dont l'exécution intéresse une si grande portion de l'arrondissement de Meaux; est sur le point d'être disloqué et remanié de la façon la plus malheureuse, — pour raison d'économie nous dit-on; il ne desservirait plus que

cinq localités et, chose à peine croyable, il irait rejoindre la gare du Plessis-Belleville.

Ce que nous avançons là résulte de ce qui se dit dans la partie orientale du canton et surtout du tracé actuellement mis à l'étude entre Meaux et le Plessis-Belleville, ou plutôt entre cette dernière localité et Saint-Soupplets, puisque jusque là, on ne change rien au tracé primitif.

On a reproché avec raison, au projet de tramway à vapeur de Meaux à Dammartin par Saint-Soupplets, d'être d'un parcours plus long, plus difficile, et surtout d'un avenir bien illusoire comparativement aux avantages incontestables qu'aurait présenté à tous les points de vue, un tracé ayant pour objectif les intérêts industriels et commerciaux des communes de Chauconin Neufmontiers, Monthyon, Iverny, le Plessis-l'Evêque, le Plessis-aux-Bois, Cuisy, Vinantes, Montgé et Juilly.

Quels avantages toute la partie nord-ouest de l'arrondissement de Meaux tirera-t-elle de sa ligne ferrée, lorsque sur un parcours de vingt kilomètres elle sera parvenue à desservir les cinq communes de Penchard, Monthyon, Saint-Soupplets, Oissey et Saint-Pathus, comprenant un ensemble de 2,689 habitants et n'ayant dans leur voisinage que les communes de Gesvres-le-Chapitre, Forfry et Marchémoret, dont la population agglomérée n'excède pas 382 habitants ?

Aucune industrie si ce n'est les plâtrières de Monthyon et la râperie d'Oissey ne laisse à espérer un trafic de quelque importance.

Tout autre serait le résultat d'une ligne allant de Meaux à Dammartin par Chauconin, Neufmontiers, Juilly et Saint-Mard. Les treize communes qu'elle

desservirait sur son parcours de vingt kilomètres, jusqu'au pied de la côte de Dammartin comprennent une population de 6,775 habitants. (1) Huit autres localités situées à proximité de celles-ci comptent 2532 habitants et la commune de Saint-Soupplets ne serait, elle-même, éloignée que de quatre kilomètres de la ligne en question.

La probabilité d'un prochain prolongement de cette ligne vers la station de Survilliers qui n'est éloigné, que de 13 kilom. de Dammartin et enfin d'un raccordement avec la petite ligne de Luzarches à Monsoult, à 8 kilom. de la station de Survilliers, assurerait à ce tracé toutes les chances désirables d'un trafic sérieux, que ne nous laissent nullement entrevoir le projet de la ligne de Meaux au Plessis-Belleville.

Les compagnies de l'Est et du Nord se montreraient, à n'en pas douter, favorablement disposées à l'égard d'un projet de ce genre qui ne pourrait manquer d'amener de nombreux voyageurs et un certain trafic de marchandises aux stations de Meaux, Dammartin, Survilliers et Monsoult, étant donné que la nouvelle ligne, une fois terminée traverserait entre Meaux, Dammartin, Survilliers et Luzarches, sur un parcours de 41 kilomètres de routes relativement planes, le territoire de vingt communes, formant une population de 13,773 habitants.

Nous comptons que les municipalités véritablement soucieuses des intérêts qui leur sont confiés, ne négligeront rien pour assurer le succès d'un projet qui aurait pour résultat de faire renaître la prospérité dans cette belle partie de l'Ile-de-France, totalement dépourvue de moyens de locomotion.

Elles feront acte de patriotisme en usant de tous les moyens dont elles

disposent pour assurer le triomphe de notre cause commune.

Nous faisons également appel à la parfaite équité de nos honorables confrères de la Presse, qui ont toujours considéré le projet de chemin de fer de Meaux à Survilliers comme un important tronçon de la ligne transdépartementale dont l'exécution est sur le point d'être décidée par le conseil général de Seine-et-Marne.

(1) — Voici, avec le chiffre de leur population, les diverses communes qui seraient desservies par la ligne projetée :

Chauconin (228 hab.), Neufmontiers (546 hab.), Penchard (403 hab.), Iverny (288 hab.), Monthyon (834 hab.), le Plessis-l'Evêque (145 hab.), le Plessis-aux-Bois (148 hab.), Cuisy (142 hab.), Montgé (556 hab.), Vinantes (206 hab.), Juilly (1073 hab.), Saint-Mard (513 hab.), Dammartin (1693 hab.), chef-lieu de Canton.

— On peut consulter au bureau du Journal le plan des divers projets dont il est question.

## LA DONATION DE CHANTILLY

Je estime à quarante millions, nous dit Jules Simon, la valeur de Chantilly; c'est, je l'avoue, une évaluation fantaisiste. Le domaine avec ses collections peut valoir beaucoup plus; il ne peut pas valoir beaucoup moins. A la mort du duc d'Aumale, l'Institut prendra place parmi les établissements les plus richement dotés de ce bas monde.

Pour rétablir le palais des Condé dans son ancienne magnificence et pour augmenter encore son éclat, il fallait infiniment de goût et de connaissances. Il fallait aussi beaucoup de millions. Rien de tout cela ne manquait au duc d'Aumale. Il se consacrait pendant plusieurs années à cette belle œuvre, en même temps qu'il écrivait l'*Histoire des Condé*.

Quand le château fut réparé, complété, agrandi et rempli de chefs-d'œuvre, le plus grand magicien à qui cette création féerique était due, réso-

lut d'en faire présent à la France. Il ne voulut pas la remettre dans les mains d'une administration publique dont les destinées peuvent changer avec le vent qui souffle. Il lui donna pour gardien le corps le plus éclairé et le plus illustre du monde, qui est l'Institut de France. L'Institut est grandement honoré par cette désignation; mais c'est à la France, ce n'est pas à lui, que le cadeau est fait. Il est chargé de le garder; il n'est pas libre d'en disposer. Des précautions minutieuses ont été prises pour que toutes ces merveilles soient conservées dans leur état actuel et tenues à la disposition du public. Le donataire a tout prévu: les jours de visite, la commission de surveillance, l'usage des livres et des manuscrits. Il a dressé le budget des recettes et celui des dépenses. L'Institut sera généreux comme un grand seigneur, ou pour mieux parler, comme le prince lui-même. Quand il aura pourvu à tout, il lui restera, sur ce beau domaine, un revenu de soixante mille francs, qui pourrait s'améliorer par l'extinction de quelques concessions gracieuses destinées à ne pas survivre aux titulaires: 60,000 francs représentant une rente de 12,000 francs pour chaque Académie. Supposons que cette somme soit doublée avec le temps, le revenu de chaque Académie ne sera accru que de vingt mille francs: de quoi fonder un ou deux nouveaux prix. Ce n'est donc pas un cadeau d'argent que l'Institut a reçu. Ce qui lui a été légué, c'est surtout un grand honneur: l'honneur de conserver sous sa responsabilité et sous son autorité une admirable collection de merveilles, qui sera éternellement l'un des grands attraits de Paris.

(Gazette Anecdolique)

Au restaurant;  
— Garçon, apportez-moi des fautes d'orthographe.

Le garçon ahuri:  
— Mais... monsieur nous n'en avons pas.  
— Alors, pourquoi en mettez-vous sur la carte.

DE SU  
A LOUER GRANDE R N° 48

MAISON comprenant rez-de-chaussée, premier et second étage, occupée précédemment par M. Génot, Juge de Paix.

S'adresser pour visiter à M. MELAYÉ, trésorier de la Fabrique, à Dammartin.

MUSÉE DES FAMILLES  
EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande de franchise. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires  
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois 3 fr.

Papeterie E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTON CUIR  
LE CARTON BITUMÉ SABLÉ  
POUR TOITURES

Le mètre carré . . . . 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré . . . . 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré . . . . 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres  
0 m. 80 de hauteur } de longueur  
4 mètre de hauteur }

Le CARTON CUIR s'emploie également avec succès comme isolateur contre l'humidité des murs et des endroits salpêtrés. Il remplace avantageusement les enduits hydrofuges. Il rend également d'importants services à l'horticulture, employé sous diverses formes comme paravent, pour garantir les vignes, les arbres fruitiers, les primeurs et les fleurs.

La notice pour l'emploi des cartons bitumés est remise gratuitement à tout acheteur.

A VENDRE

MAISON propre au Commerce

99, Grande Rue, 99

A DAMMARTIN

Facilités de paiement

JOURNAL DE LA SANTÉ

paraît tous les dimanches, depuis 10 ans, en 52 pages avec gravure dans le texte; il traite toutes les questions qui intéressent la santé publique, sa lecture est instructive, attrayante et à la portée de tous.

Un comité médical composé d'éminents spécialistes donne des consultations gratuites aux abonnés par la voie du journal.

Moyennant 2 francs, on a droit à la prime :

Le Dictionnaire des maladies, publié par le Dr J.-B. Dubois, 14<sup>e</sup> édition, le seul ouvrage écrit pour le grand public, le seul qui donne la liste complète et la description de toutes les maladies et indique le traitement pour chacune d'elles.

L'abonnement est de 6 fr. par an pour la France et de 8 fr. pour l'étranger. (Ajouter 0,50 cent. pour recevoir la prime franco.)

Deux numéros spécimens gratis.

On s'abonne en envoyant mandat, bon ou timbres-poste français à l'administration du Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris.

ARMES

DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE  
de St-ETIENNE (Loire)

Fusils de Chasse - Canons-Fusils -  
Révolvers, etc.

Projectiles, outillage, accessoires

VÉLOCIPÈDES

Bicyclettes « Hirondelles », Tricycles.

Accessoires et pièces de rechange.

VENTE AU COMPTANT OU A TERME

S'adresser au bureau du Journal pour les commandes et la communication du Catalogue.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.